Atelier « Organisation du mercredi »

Proposition n°1 : Hypothèse « Accueil périscolaire (APS) le midi »

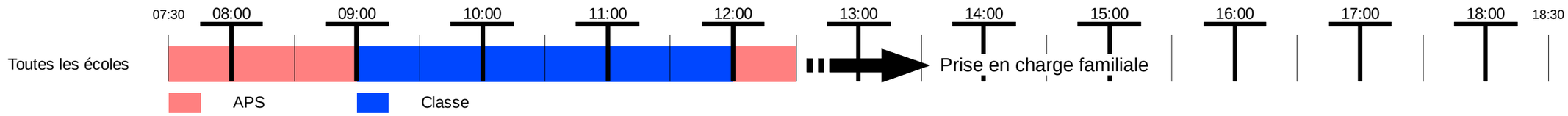

Enfants	Enseignants	Agents municipaux	Familles
Accueillis dans l'enceinte scolaire en attendant d'être pris en charge par un adulte	Enfants plus disponibles sur une demi-journée de classe	Temps supplémentaire pour les animateurs APS	Reprise des enfants possible après un trajet Travail → Domicile

Proposition n°2 - A : Hypothèse « Continuité avec l'accueil de loisirs (ADL) avec transport puis restauration à l'ADL »

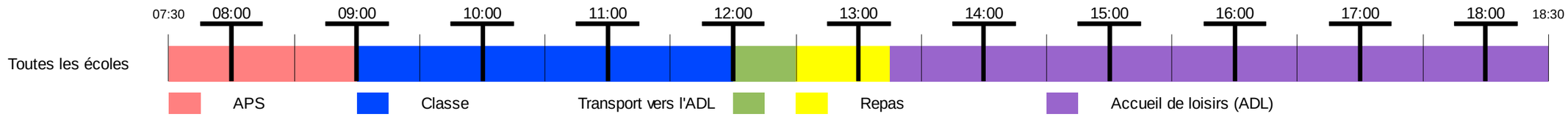

Enfants	Enseignants	Agents municipaux	Familles
Déjeunent avec leurs ami(e)s de l'ADL	Enfants plus disponibles sur une demi-journée de classe	Temps supplémentaire pour les accompagnatrices de car	Maintien d'une continuité entre l'école et l'ADL

Proposition n°2 - B : Hypothèse « Continuité avec l'accueil de loisirs (ADL) avec restauration sur place puis transport vers l'ADL »

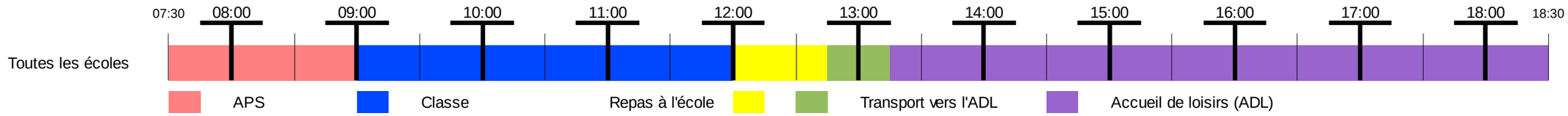

Enfants	Enseignants	Agents municipaux	Familles
Déjeunent avec leurs camarades d'école	Enfants plus disponibles sur une demi-journée de classe	Temps supplémentaire pour les accompagnatrices de car	Maintien d'une continuité entre l'école et l'ADL

En complément

- Les familles qui le peuvent prennent en charge leurs enfants dès midi
- 240 enfants en ADL le mercredi, soit 12% des enfants scolarisés *(jusqu'à 100 enfants accueillis à l'ADL 3-5 ans de La Blanchetière et 140 enfants accueillis à l'ADL 6-11 ans du Château de l'Hopitau)*